

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE PAUL FORT

BULLETIN D'INFORMATION « RENTRÉE »

La constitution des classes sera affichée au tableau d'affichage devant l'école le **vendredi 29 Août 2025. Elle sera également communiquée par le site de la mairie, en fin de journée.**

Jour de la rentrée : Lundi 1er septembre 2025 aux horaires habituels.

Les élèves de CE et CM seront appelés au portail. Les élèves de CP pourront être accompagnés dans la cour sur présentation d'une pièce d'identité (Plan Vigipirate).

École Paul Fort

Directrice : Madame Carine FRENOI

Adresse : Avenue de la Vaunage - 30620 BERNIS

Secrétaire : Madame Sophie CARRETERO

Téléphone: 04 66 71 27 74

Courriel : ce.0301683s@ac-montpellier.fr

(à favoriser pour communiquer avec l'école)

Permanence de la directrice

Déchargée de classe le jeudi, c'est de préférence ce jour-là que Mme FRENOI recevra les parents.

Classes

C.P : Mme Nathalie BERTRAN

C.P / C.E.1 : Mme Céline PAQUY

C.E.1 : Mme Julie LABORDE

C.E.1 / C.E.2 : Mme Solène ROULLE

C.E.2 : Mme Bérangère BELMONTE

C.M.1 : Amandine GALERA

C.M.1 / C.M.2 : Mr Damien TRUFFERT

C.M.2: Mme Carine FRENOI / Mme Claire LAMORTHE (Jeudis)

Inspection de l'Éducation Nationale

Inspecteur de l'Éducation Nationale:

Adresse: Inspection de l'Éducation Nationale

Monsieur Stéphane SEBASTIEN

Nîmes 5

Téléphone: 04 49 05 80 66

1 rue de la Poterie 30250 Sommières

Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est maintenu au niveau "**sécurité renforcée – risque attentat**".

Il est donc **interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école sans autorisation**.

Cette interdiction s'applique bien sûr à toute personne extérieure à l'école, **y compris aux parents d'élèves**.

Il suffit donc de **demande l'autorisation avant chaque entrée dans l'enceinte de l'école**. Voir les articles R645-12 et 132-11 du code pénal sur la sanction pénale du délit d'intrusion dans les établissements scolaires.

Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est voté chaque année lors de la première réunion du Conseil d'École. Il est **affiché devant l'école**. Il est **disponible sur simple demande** par courriel (ce.0301683s@ac-montpellier.fr).

Communication parents → école

Pour communiquer une information directement aux enseignants, il suffit d'utiliser l'ENT.

Pour communiquer une information à la directrice : ce.0301683s@ac-montpellier.fr

Absences

1- Prévenir l'enseignant par l'intermédiaire de l'ENT.

2- Justifier par écrit l'absence dès le jour du retour.

Les absences **non justifiées ou dont le motif n'est pas recevable** seront signalées au **Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gard**. Un **délégué du Procureur de la République** est, dans le Gard, spécifiquement chargé du suivi de l'absentéisme des enfants soumis à l'obligation scolaire.

Accès à l'école sur le temps scolaire

Sur le temps scolaire, l'école est sécurisée.

Le portail est fermé ; l'accès à l'école se fait uniquement par le portail sur **présentation d'une pièce d'identité**.

Entrées et sorties

Le portail ouvre à partir de 8 h 20 le matin et 13 h 50 l'après-midi.

La ponctualité est indispensable : toute arrivée après **8h30** ou après **14h** perturbe la classe de votre enfant et entraîne des problèmes de sécurité (l'enseignant qui attend les retardataires au portail ne peut en même temps surveiller ses élèves).

Assurance scolaire

Elle est **obligatoire** pour les activités **facultatives** (sorties scolaires, classes de découvertes...).

Garanties nécessaires : **responsabilité civile et individuelle accidents corporels**.

E.N.T.

L'ENT École est l'Environnement Numérique de Travail spécialement conçu pour les écoles de l'académie de Montpellier. C'est un espace de confiance pour les enseignants, les élèves et les parents.

L'ENT École propose des services pédagogiques, de vie scolaire et permet aux communes de communiquer en direction des familles.

Il est indispensable que tous les parents consultent régulièrement l'ENT. La connexion des responsables légaux se fait désormais avec vos identifiants Educonnect.

Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

Elles auront lieu le **début octobre 2025**. Le vote se fera uniquement par correspondance.

8 sièges sont à pourvoir.

Les parents intéressés doivent **se faire connaître le plus tôt possible auprès du secrétariat**.



Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate est maintenu au niveau "**sécurité renforcée – risque attentat**".

Il est donc
**interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école
sans autorisation.**

Cette interdiction s'applique bien sûr
à toute personne extérieure à l'école,
y compris aux parents d'élèves.

Il suffit donc de
**demander l'autorisation avant chaque entrée
dans l'enceinte de l'école.**

Voir les articles R645-12 et 132-11 du code pénal sur la sanction pénale du délit d'intrusion dans les établissements scolaires.